

# CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du  
Jeudi 17 Septembre 2020

## SOMMAIRE

<b>I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>II – DESIGNATION D’UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D’ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D’EXAMEN DE L’OCCUPATION DE LOGEMENTS DE L’OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT (OPH) LOGIS CEVENOLS .....</b>	<b>3</b>
<b>III – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES .....</b>	<b>4</b>
<b>IV – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL .....</b>	<b>4</b>
<b>V – INTERCOMMUNALITE – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES.....</b>	<b>4</b>
<b>VI – DEMANDE DE GARANTIE D’EMPRUNTS DE L’OPH LOGIS CEVENOLS POUR LE PROJET D’ACQUISITION EN VEFA DE 49 LOGEMENTS POUR L’OPERATION “MAS ROUGE” .....</b>	<b>4</b>
<b>VII – DEMANDE DE GARANTIE D’EMPRUNTS DE L’OPH LOGIS CEVENOLS POUR LE PROJET D’ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS AU NIVEAU DE LA RESIDENCE “LES TERRASSES DE VALES II” .....</b>	<b>5</b>
<b>VIII – DEMANDE D’AVENANT A LA GARANTIE D’EMPRUNT APPORTEE PAR LA COMMUNE AUPRES DE LA SOCIETE SFHE PAR SUITE D’UN REAMENAGEMENT D’EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>IX – REPARTITION DU COMPLEMENT COMMUNAL DE L’INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENTS (IRL 2019) .....</b>	<b>6</b>
<b>X – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE PROJET D’AMENAGEMENT ET DE SECURISATION D’UN CARREFOUR AU NIVEAU DE LA CAVE COOPERATIVE.....</b>	<b>6</b>
<b>XI – MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR 2021</b>	<b>7</b>
<b>XII – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L’ENTRETIEN DU CINEMOMETRE MUTUALISE .....</b>	<b>7</b>
<b>XIII – REPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L’OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE .....</b>	<b>8</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>8</b>

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 17 Septembre 2020 à 20H30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – CAIZERGUES Marie - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline – FOSSET Odile - FRANCES Henri – GUILLOT Lucie – LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MALAVELLE William – MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy – MONTIGNY André - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry - POUECH Serge – PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine – SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte –.

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION** : GALIANO Catherine (Procuration à THOMAS Grégory) - ZIMMERMANN Blandine (Procuration à ROUX Marie-Christine) -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CAIZERGUES Marie.

---

#### **Approbation du compte rendu de la séance extraordinaire du Vendredi 10 Juillet 2020**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 10 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

---

#### **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Vendredi 10 Juillet 2020**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 10 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

---

## I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Au même titre que les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée par le Conseil Municipal au Maire sont répertoriées dans un registre spécifique consultable par les membres du Conseil et le public.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2020-006	Tranche optionnelle n° I et Avenant n° I avec la société MPS pour le marché d'acquisition, livraison d'un sanitaire public à entretien automatique.	Montant initial du marché (tranche ferme) : 38 000,00 € HT (45 600,00 € TTC) Montant de la tranche optionnelle n° I 37 350,00 € HT (44 820,00 € TTC) Avenant n° I 650,00 € HT (780,00 € TTC) Nouveau montant du marché : 76 000,00 € HT (91 200,00 € TTC)
DEC2020-007	Avenant n° I avec la société OPERIS pour le marché d'acquisition et d'installation d'un logiciel pour le traitement des ADS.	Montant initial du marché : 8 698,00,00 € HT (10 437,60 € TTC) Montant de l'avenant n° I : 600,00 € HT (720,00 € TTC) Nouveau montant du marché : 9 298,00 € HT (11 157,60 € TTC)
DEC2020-008	Choix de la société DEKRA pour une mission de vérification technique et réglementaire des bâtiments et équipements communaux.	Montant du marché : 4.290,00 € H.T (Soit 5.148,00 € TTC) Durée : 1 an (renouvelable 3 fois)
DEC2020-009	<b>Annulée</b>	
DEC2020-010	Mise à disposition de la cyberbase auprès de l'association 'Aliza Planète du Net' pour la période 2020-2021	Mise à disposition gratuite avec observation des mesures sanitaires concernant la Covid-19
DEC2020-011	Choix de la Société SCNT pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension de la vidéoprotection urbaine.	
DEC2020-012	Choix de la société SEEB pour l'installation du dispositif d'éclairage Led de la voie douce située entre le chemin des Pensions et le chemin de Cabot	Montant du marché : 5 436,00 € H.T (Soit 6 415,20 € TTC)

## II – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DE LOGEMENTS DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) LOGIS CEVENOLS

Conformément aux dispositions des articles L.441-2 et R.441.9 du Code de la Construction et de l'habitation qui détermine que le Maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant, participe avec voix délibérative aux séances pour ce qui concerne l'attribution de ces logements, l'OPH Logis

Cévenols invite la commune à désigner un membre du Conseil municipal pouvant siéger au sein de la Commission d'Attribution des Logements (CAL) en cas d'absence du Maire.

Il est proposé de désigner Mme Céline FONTBONNE pour représenter la commune au sein de cette commission.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
28	0	1	0

**Le Conseil Municipal DESIGNÉ par 28 voix "Pour", 0 voix "Contre", 1 "Abstention" et 0 "Refus de vote, Céline FONTBONNE pour représenter la commune au sein de la Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation de logements de l'OPH LOGIS CEVENOLS.**

### III – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission ad hoc pour l'établissement du projet de règlement intérieur du Conseil municipal (réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2020),
- Commission Urbanisme et Aménagement de la Ville (réunion du 07 septembre 2020),
- Commission des Travaux et Voirie (réunion du 08 septembre 2020),
- Commission Communication (réunion du 09 septembre 2020),
- Commission Enfance et Education (réunion du 14 septembre 2020).

### IV – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

À la suite de la mise au point du projet de règlement intérieur par la commission ad hoc qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre dernier, le Conseil municipal est amené à approuver son règlement intérieur conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la base du projet étudié par la commission.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le Nouveau règlement Intérieur du Conseil Municipal.**

### V – INTERCOMMUNALITE – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait le point sur les affaires examinées actuellement par la Communauté d'Alès Agglomération.

### VI – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS DE L'OPH LOGIS CEVENOLS POUR LE PROJET D'ACQUISITION EN VEFA DE 49 LOGEMENTS POUR L'OPERATION "MAS ROUGE"

L'OPH Logis Cévenols procède actuellement à l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 49 logements pour l'opération « Mas Rouge », laquelle correspond à la future résidence « Les jardins des Perdrix » réalisée par la société AMETIS et située au niveau de la route du Mas Rouge.

Pour le financement de cette opération, l'OPH sollicite la garantie de la commune pour 6 lignes de prêt consenties par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie est demandée à hauteur de 50 %, la garantie pour le montant restant étant demandée auprès du Département du Gard.

Le montant total du prêt s'élève à 7 235 139,00 euros.

Le Conseil est invité à se positionner par rapport à cette demande de garantie et à autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de garantie d'emprunts de l'OPH LOGIS CEVENOLS pour le projet d'acquisition en VEFA de 49 logements (opération Mas Rouge/Les Jardins des Perdrix).**

#### **VII – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS DE L'OPH LOGIS CEVENOLS POUR LE PROJET D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS AU NIVEAU DE LA RESIDENCE "LES TERRASSES DE VALES II"**

Par ailleurs, l'OPH Logis Cévenols procède également à l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 12 logements au niveau de la résidence « Les Terrasses de Valès II » située rue Louis Aragon (ZAC de Valès).

Pour le financement de cette opération, l'OPH sollicite la garantie de la commune pour 6 lignes de prêt consenties par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie est demandée à hauteur de 50 %, la garantie pour le montant restant étant demandée auprès du Département du Gard.

Le montant total du prêt s'élève à 1 228 147,00 euros.

Le Conseil est invité à se positionner par rapport à cette demande de garantie et à autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de garantie d'emprunts de l'OPH LOGIS CEVENOLS pour le projet d'acquisition en VEFA de 12 logements : Résidence Les Terrasses de Valès II.**

#### **VIII – DEMANDE D'AVENANT A LA GARANTIE D'EMPRUNT APPORTEE PAR LA COMMUNE AUPRES DE LA SOCIETE SFHE PAR SUITE D'UN REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Dans le cadre de la gestion de sa dette, la SFHE (Société Française Habitations Économiques), filiale du Groupe ARCADE-VYV, a renégocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) un stock d'emprunts de 190 millions d'euros.

Ce réaménagement a pour conséquence, non seulement de réduire de 5 millions d'euros le coût des prêts concernés, mais aussi de limiter l'exposition au risque des collectivités garantes.

Pour Saint Christol Lez Alès, trois lignes de prêts initialement garanties par la commune à hauteur de 50 %, et dont le réaménagement nécessite une réitération de la garantie (conversion en taux fixe) ont été réaménagées avec la CDC à travers un avenant. Le montant total garanti concernant ces trois lignes de prêts s'élève désormais, après réaménagement, à 1 107 306,49 euros.

Pour mémoire, rappelons que la commune avait apporté sa garantie pour deux opérations menées par SFHE :

Période	Nom de l'opération	Montant garanti par la commune (50 % des prêts consentis)
2002	Les Jardins du Mas Rouge (28 logements)	859 077,00 €
2004	Le Mas de Vermeillet (30 logements)	1 042 155,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 901 232,00 €</b>

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire, à l'unanimité (29 voix "Pour"), à signer l'avenant à la garantie d'emprunt apporté par la commune auprès de SFHE pour un réaménagement d'emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation et portant sur les deux opérations mentionnées ci-dessus.**

#### **IX – REPARTITION DU COMPLEMENT COMMUNAL DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENTS (IRL 2019)**

En complément de l'indemnité représentative de logement (I.R.L - indemnité de base) versée par l'État aux instituteurs et aux institutrices, la commune est amenée à verser un complément communal aux personnes bénéficiaires.

Au titre de l'année civile 2019, une seule enseignante est concernée (école élémentaire Joliot Curie).

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité (29 voix "Pour"), la répartition du complément communal de l'IRL 2019.**

#### **X – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION D'UN CARREFOUR AU NIVEAU DE LA CAVE COOPERATIVE**

La commune de Saint Christol lez Alès envisage la création et la sécurisation d'un carrefour à proximité de la Cave Coopérative, au niveau de l'intersection du chemin de la Cave (voie communale), de la Route de Lézan et de la Route d'Anduze (routes départementales RD24 et RD910A). Le projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la ville. Il a pour but principal d'améliorer la qualité d'usage de l'espace public et notamment de sécuriser les déplacements, de réduire la vitesse et d'éviter les accidents sur cette voie à grande circulation.

Le coût total de l'opération est estimé à 447 396,00 euros HT, soit 536 875,20 euros TTC.

Pour le financement de cette opération, la commune propose de solliciter le Département dans le cadre des dispositions du Pacte Territorial Départemental concernant l'aménagement des traversées d'agglomérations.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire, à l'unanimité (29 voix "Pour"), à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Pacte Territorial Départemental et autorise celui-ci à signer toutes les conventions relatives à ce projet.**

## **XI – MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR 2021**

L'article L.2333-9 du CGCT fixe les tarifs applicables au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Chaque année, ces tarifs sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Pour l'année 2021, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE est de + 1,5 % (source INSEE).

La Municipalité propose de ne pas procéder à l'indexation des tarifs de la TLPE pour l'année 2021. En conséquence, les tarifs applicables en 2021 seront les mêmes que ceux utilisés en 2019, à savoir :

Catégorie de tarifs	Tarifs actuellement pratiqués
7m <sup>2</sup> < Enseignes < 12m <sup>2</sup>	15 €uros /m <sup>2</sup> /an
12 m <sup>2</sup> <= Enseignes <= 50 m <sup>2</sup>	30 €uros /m <sup>2</sup> /an
Enseignes > 50 m <sup>2</sup>	60 €uros /m <sup>2</sup> /an

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le maintien de ces tarifs.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
27	0	2	0

**Le Conseil Municipal DECIDE, par 27 voix "Pour", 0 voix "Contre", 2 "Abstentions" et 0 "Refus de vote" le maintien des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour 2021.**

## **XII – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L'ENTRETIEN DU CINEMOMETRE MUTUALISE**

Par délibération du 23 mai 2017, la commune de Saint Christol Lez Alès avait décidé de passer avec les communes de Saint-Julien les Rosiers, Saint-Privat des Vieux, Saint-Martin de Valgagues et Saint-Ambroix, une convention de mutualisation pour l'acquisition d'un cinémomètre et de son utilisation.

Cette convention étant arrivée à son terme cette année, il convient de procéder à son renouvellement uniquement pour l'entretien (étalonnage et réparation) de cet appareil.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité (29 Voix "Pour"), le Maire à signer la nouvelle convention de mutualisation pour l'entretien du cinémomètre mutualisé.**

### **XIII – REPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE**

Sur la base des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2020 et du rapport de l'Office Municipal de la Culture proposant une répartition entre les associations concernées, le Conseil municipal sera amené à voter les subventions communales 2020 destinées aux associations relevant de l'O.M.C pour un montant total de 14 500 €.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Cathy BARBUSSE, membre de l'OMC, ne participant pas au vote, sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
28	0	0	0

**Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité (28 voix "Pour") la répartition des subventions aux associations relevant de l'OMC, pour l'exercice 2020 pour un montant total de 14 500 €.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Bulletin Municipal**
- ✓ **Vie associative**
- ✓ **Compte rendu commission urbanisme**
- ✓ **Statistiques Police Nationale**
- ✓ **Prochain Conseil Municipal**

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22H00**

---